

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 25 MAI 2012**

L'an deux mil douze, le vingt cinq mai, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 mai 2012

**PRESENTS :**

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire

MM. Christophe GESLOT et Louis MARTIN, Adjoint

Mmes Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE, Claudie GARNIER et Sylvie ZILIO, Conseillères

M. Christophe CANNELLE, Conseiller

**ABSENT EXCUSE :**

M. André COSTANTINI qui donne procuration à Mme Germaine DEMILLIERE

Mme **Claudie GARNIER** a été nommée **secrétaire de séance**

**Ouverture de séance 20 H 30**

Sur proposition du Maire et avec l'accord des conseillers, il a été ajouté à l'ordre du jour :

- modification du règlement du permis d'aménager
- Ajout de la parcelle 4 et 5 et la parcelle 3 en attente
- Régularisation vente de parcelle suite à la division parcellaire n° ZI 59.
- Achat de parcelle, aménagement trottoir rue des Saulniers

**Ordre du jour :**

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 30 mars 2012

***Délibérations :***

- 1) Tarifs salle de convivialité
- 2) Quartier « Aux Anciens Essarts » : compromis de vente parcelles 3, 7 et 8
- 3) Convention de mise à disposition : encaissement chèque SAFER
- 4) Remboursement frais (honoraires Corneloup) : encaissement chèque GROUPAMA
- 5) Adhésion C.A.U.E.
- 5) Modifications budgétaires
- 7) Transfert de certificats d'économie d'énergie
- 8) Convention d'objectifs pour la gestion du Relais Familles Assistantes maternelles du canton de Boussières
- 9) Convention Ensemble Justiniana : opéra « Quichotte »
- 10) Logement « Au Chêne » : avant projet définitif

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS  
2012**

Il est précisé en informations diverses : Le Conseil Municipal s'est prononcé pour l'architecte Bernard QUIROT qui assurera la maîtrise d'œuvre pour l'école de Roset-Fluans.

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 mars 2012 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N°1 : MODIFICATION DU REGLEMENT DU PERMIS  
D'AMENAGER**

- Il y a lieu de préciser que pour les parcelles 5 et 6, aucun recul maximum par rapport à la voirie n'est imposé
- Pour toutes les parcelles : construction en limite séparative ou à 3 m et +
- Pour les parcelles 1,2,3 et 4 : le recul maximum est fixé à 5 m par les façades de l'habitation et du garage

Cette modification du règlement du permis d'aménager a été acceptée à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N°2 : COMPROMIS DE VENTE PARCELLES 4 , 5, 7 et 8**

**Parcelle 4:** Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente pour la parcelle n°4 de 683 m<sup>2</sup> avec M. TRANNOIS Valérien et Mme SEIXAS Sandrine pour un montant de 48 300 € T.T.C. La transaction s'effectuera chez Maître ROUSSEL, notaire à Saint-Vit.

**Parcelle 5:** Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente pour la parcelle n°5 de 722 m<sup>2</sup> avec Mme MEYRIEUX Isabelle pour un montant de 47 200 € T.T.C. La transaction s'effectuera chez Maître ROUSSEL, notaire à Saint-Vit.

**Parcelle 7:** Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente pour la parcelle n°7 de 533 m<sup>2</sup> avec M. et Mme BOURGOIN Patrice pour un montant de 37 300 € T.T.C. La transaction s'effectuera chez Maître ROUSSEL, notaire Saint-Vit.

**Parcelle 8:** Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente pour la parcelle n°8 de 630 m<sup>2</sup> avec M. ZIVDI Emrano et Mme HADZA Mirsada pour un montant de 44 300 € T.T.C. La transaction s'effectuera chez Maître ROUSSEL, notaire à Saint-Vit.

**DELIBERATION N°3 : REGULARISATION ET VENTE DE PARCELLES : ZI 68 ET ZB 72**

- Pour l'aménagement de trottoir Rue des Saulniers, il y a lieu d'acquérir une partie de la parcelle ZB 72 appartenant à M. FAIVRE Henri.

Il a été demandé une estimation au Service des Domaines concernant ladite parcelle pour une superficie de 58 m<sup>2</sup>. Celle-ci a été estimée à 0,50 € le m<sup>2</sup> soit un montant global de 29,00 €.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le prix estimé par le Service des Domaines pour l'achat de cette parcelle et autorise le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi à l'étude de Maître ROUSSEL, notaire associé à Saint-Vit.

- Régularisation terrain de M. et Mme COUETTE

Vu la délibération n°4 en date du 24 février 2012 relative à la division parcellaire de la parcelle ZI 59, il a été demandé une estimation au Service des Domaines pour la parcelle ZI 68 d'une superficie de 40.01 m<sup>2</sup>. Celle-ci a été estimée à 0,30 € le m<sup>2</sup> soit un montant global de 12,00 €.

Mme Josette COUETTE étant concernée par cette transaction, elle demande à ne pas participer au vote et quitte la salle.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le prix estimé par le Service des Domaines pour la régularisation de cette parcelle et autorise le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi à l'étude de Maître ROUSSEL, notaire associé à Saint-Vit.

**DELIBERATION N°4 : TARIFS DE LA SALLE DE CONVIVIALITE**

Mme Germaine DEMILLIERE suggère la modification des tarifs de la salle de convivialité et propose la tarification suivante :

- ½ journée	sans repas	40 € au lieu de	30 €
- Midi ou soir	1 repas	80 € au lieu de	60 €
- Midi et soir	2 repas	160 € au lieu de	100 €
- Week-end	3 repas	180 € au lieu de	120 €

La location de la vaisselle est fixée à 50 € au lieu de 40 €. La caution reste identique soit un montant de 350 €.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le nouveau tarif de la salle de convivialité.

**DELIBERATION N°5 : ENCAISSEMENT CHEQUE SAFER**

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte d'encaisser les deux chèques SAFER pour la location des terrains communaux pour un montant global de 399,09 € au compte 752 chapitre 75.

#### **DELIBERATION N° 6 : ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'assurance GROUPAMA a établi un chèque de 484,38 € pour le remboursement des frais d'honoraires de Maître CORNELOUP dans l'affaire contentieux GIRARD.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque pour un montant de 484,38 € au compte 7718.

#### **DELIBERATION N° 7 : ADHESION C.A.U.E**

Le Maire informe que la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois adhère déjà au C.A.U.E. pour un montant de 305 €.

La commune faisant partie de cette communauté de communes, le Conseil, à l'unanimité pense que cela fait double emploi et décide de ne pas y adhérer.

#### **DELIBERATION N° 8 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

L'exposé du Maire entendu, il y a lieu d'ouvrir des crédits en Recettes d'Investissement au compte 28041 chapitre 40 pour un montant de 3 489,00 € et de réaliser les transferts de crédits en Dépenses d'Investissement

Cpte 2315	- 17 398,00 €
Cpte 2315 /41	+ 17 398,00 €

Pour équilibrer la section d'investissement, il convient d'augmenter les dépenses d'investissements pour un montant de 3 489,00 €. On ouvrira donc des crédits pour un montant de 3 489,00 € au compte 2315.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications budgétaires.

#### **DELIBERATION N° 9 : TRANSFERT DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Le Maire expose au Conseil que dans le cadre de l'opération désignée ci-après potentiellement génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation de ces certificats soit transférés au SYDED et assurée par ses soins.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **Accepte** de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération susvisée
- **Autorise** le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie concernés.

#### **DELIBERATION N° 10 : CONVENTION D'OBJECTIFS GESTION DU RELAIS FAMILLES ASSISTANTES MATERNELLES**

Il convient de renouveler pour une durée de 4 ans la convention d'objectifs pour la gestion du Relais Familles Assistantes Maternelles du canton de Boussières.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette convention.

**DELIBERATION N° 11 : CONVENTION ENSEMBLE JUSTINIANA**

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention d'accueil entre la municipalité et l'Ensemble Justiniana pour la représentation « Opéra QUICHOTTE ».

**DELIBERATION N° 12 : LOGEMENT « AU CHENE » AVANT PROJET-DEFINITIF**

L'avant projet définitif a été accepté ; 7 voix pour et 2 voix contre.

Toutefois il a été émis quelques réserves à soumettre à l'architecte :

- Toit : garantie d'entretien et garantie en cas de neige (humidité)
- Fenêtres et volets roulants en PVC à chaque fenêtre

**INFORMATIONS****• Elections législatives**

<b>10/06/2012</b>	<b>8 H – 10 H 30</b>	<b>10 H 30–13 H</b>	<b>13 H - 15 H 30</b>	<b>15 H 30 – 18 H</b>
	Christophe CANNELLE	Josette COUETTE	Claudie GARNIER	Christophe GESLOT
	Arnaud GROSPERRIN	Louis MARTIN	Arnaud GROSPERRIN Louis MARTIN	François JALLIOT
	Sylvie ZILIO	André LOYE	Hélène MARTIN	Dominique LHOMME

<b>17/06/2012</b>	<b>8 H – 10 H 30</b>	<b>10 H 30–13 H</b>	<b>13 H - 15 H 30</b>	<b>15 H 30 – 18 H</b>
	Christophe CANNELLE	Josette COUETTE	Claudie GARNIER	Christophe GESLOT
	Arnaud GROSPERRIN	François JALLIOT	André COSTANTINI	Germaine DEMILLIERE
	Sylvie ZILIO	André LOYE	Hélène MARTIN	Louis MARTIN

• **Quartier d'Habitat :**

Les travaux de viabilité sont achevés. La réception des travaux va se faire prochainement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H 50.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Mme Claudie GARNIER

Le Maire,  
M. Arnaud GROSPERRIN

<b>TABLEAU D'EMARGEMENT</b>		
<b>Prénom NOM</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
M. Louis MARTIN.	1 <sup>er</sup> Adjoint	
M. Christophe GESLOT	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Absent qui donne procuration à Germaine DEMILLIERE
Mme Claudie GARNIER	Conseillère	
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	

Le compte-rendu a été affiché le **1<sup>er</sup> juin 2012.**

## TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
1	MODIFICATION DU REGLEMENT DU PERMIS D'AMENAGER	2012/54
2	COMPROMIS DE VENTE PARCELLES 4,5,7 et 8	2012/54
3	REGULARISATION ET VENTE DE PARCELLES ZI 68 ET ZB 72	2012/55
4	TARIF DE LA SALLE DE CONVIVIALITE	2012/55
5	ENCAISSEMENT CHEQUE SAFER	2012/55
6	ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA	2012/55
7	ADHESION C.A.U.E	2012/55
8	MODIFICATIONS BUDGETAIRES	2012/55
9	TRANSFERT DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE	2012/55
10	CONVENTION D'OBJECTIFS GESTION DU RELAIS FAMILLES ASSISTANTES MATERNELLES	2012/55
11	CONVENTION ENSEMBLE JUSTINIANA	2012/56
12	LOGEMENT « AU CHENE » AVANT PROJET-DEFINITIF	2012/56